

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal
du 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 27 janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil, sous la Présidence de Christophe DUBOSC

Conseillers Présents : Christophe DUBOSC, Catherine BAUDOUIN-BERTIN, Charlotte LEPREVOST-LATIGRAT, Corinne BRENNE-ARNOUX, Guillaume VALABREGUE, Daniel CANU, Claude HERANVAL,

Pouvoir : Flavien BOYOT à Catherine BAUDOUIN- BERTIN

Absent excusé : François DUBOSC

Absent : Jean-Luc TROHAY

Secrétaire de séance : Daniel CANU

Date des convocations : le 20/01/2025 d'affichage : le 20/01/2025

Monsieur le Maire demande 2 ajouts à l'ordre du jour :

- Amicale du personnel année 2025
- Etude du projet éolien de la société H2air

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 2/ Présentation de l'étude église
- 3/ Local technique
- 4/ Achat d'un défibrillateur
- 5/ Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 fêtes et cérémonies
- 6/ Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2024 que chaque conseiller a reçu est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'étude église

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Nous devons avoir une réunion le 27 janvier à 10h00 avec l'Architecte en charge du dossier de l'église, mais la réunion a été reportée au 21 février.

Local technique

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un local technique de 15m² en bois pour l'employé communal. Une déclaration de travaux sera déposée.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander les subventions au titre de la DETR et auprès du Département.

Achat d'un défibrillateur

Le défibrillateur de la commune qui était devant l'église ne fonctionne plus.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat d'un défibrillateur et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Département et un fonds de concours à la Communauté de Communes Côte d'Albâtre.

Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE,

Il vous est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les colis ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Amicale du personnel de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune à l'amicale du personnel de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour l'année 2025 pour 172 €.

Etude du projet éolien de la société H2air

Un contribuable a reçu un courrier de la société H2air concernant une étude de faisabilité d'un projet éolien sur la commune.

Le Conseil Municipal après débat passe au vote :

7 voix contre

1 voix pour

Le Conseil Municipal à la majorité est contre le futur projet de la société H2air sur la commune.

Fin de séance : 19h30

LISTE DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL

	Signature
M Christophe DUBOSC	
M. Flavien BOYOT (Pouvoir à Catherine BAUDOIN BERTIN)	
M. Guillaume VALABREGUE	
M. Jean-Luc TROHAY	
Mme Catherine BAUDOIN BERTIN (pouvoir de Flavien BOYOT)	
M. François DUBOSC	
M. Claude HERANVAL	
Mme Corinne BRENNE-ARNOUX	
Mme Charlotte LEPREVOST-LATIGRAT	
M Daniel CANU	